

Délibération n° 2025_019

***Révision des tarifs des repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026
et adoption règlement intérieur***

En exercice	11	L'an deux mil vingt-cinq
Présents	8	le six juin à dix-neuf heures
Votants	8	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juin 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES
DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET, MME GIRAUD

ABSENTS : MM. LEURS, REBEYRAT, PASCAL

MME CIBERT a été élue secrétaire

**RÉVISION des TARIFS des REPAS à la CANTINE SCOLAIRE pour l'ANNÉE
SCOLAIRE 2025-2026 et ADOPTION du REGLEMENT INTÉRIEUR**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

- Vu la délibération n° 2019/45 en date du 29 mai 2019 adoptant la convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Nouic / Val d'Issoire
- Il est proposé en accord avec M. Pascal GODRIE Maire de Val d'Issoire l'augmentation du tarif de 2.80 € à 2.85 € par repas pour les enfants à compter de la rentrée scolaire 2025 et l'adoption du règlement de la cantine scolaire

D'autre part, il est proposé une augmentation du tarif des repas adultes à la cantine de l'école de Nouic de 5 centimes d'euros par repas (4.80 à 4.85 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2025-2026 :

Cantine scolaire

Tarif enfants : 2.85 € par repas

Tarif adultes : 4.85 € par repas

- Fixe un forfait minimum de perception de 15 € par famille pendant période scolaire considérée
- Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la cantine scolaire
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 11 juin 2025

Le Maire

Serge NOUGIER

